CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

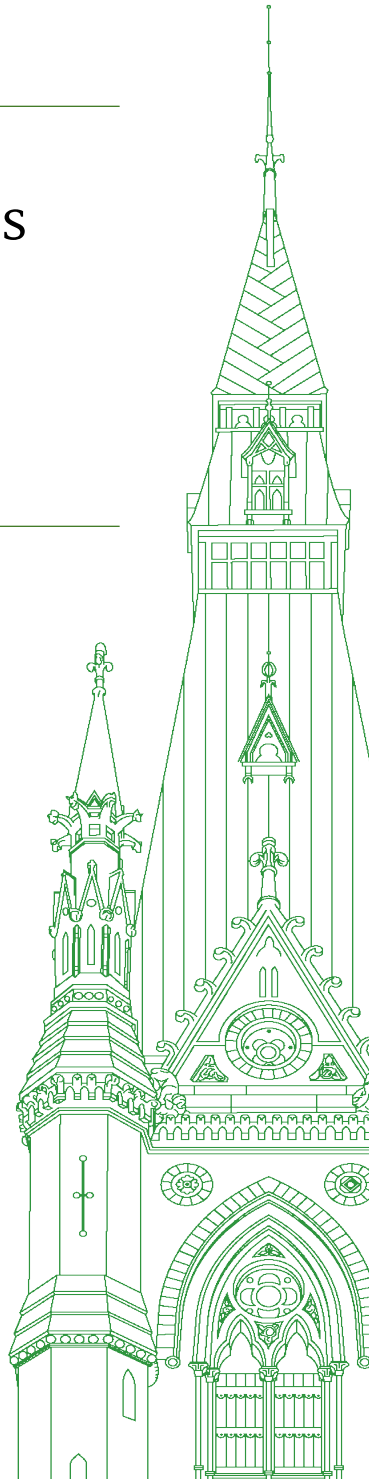
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 056

Le jeudi 29 octobre 2026



Président : Kelly McCauley

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le jeudi 29 octobre 2026

● (1530)

[*Traduction*]

Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)): Bonjour à tous. Nous reprenons nos travaux et entamons la 56e réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes, le fameux puissant Comité.

Chers collègues, je vous rappelle de ne pas toucher votre micro. Gardez votre oreillette loin de votre micro. De plus, s'il vous plaît, dans l'intérêt de tous, ne parlez pas trop vite, afin que nous puissions nous assurer d'obtenir une interprétation adéquate.

Aujourd'hui, nous accueillons de nouveau un très bon ami du Comité: M. Jeglic, notre ombud de l'approvisionnement.

Bon retour parmi nous, monsieur. La parole est à vous. Allez-y, s'il vous plaît.

Alexander Jeglic (ombud de l'approvisionnement, Bureau de l'ombud de l'approvisionnement): Merci, monsieur le président.

Je souhaiterais commencer par souligner que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Mon bureau a récemment commencé une étude afin d'approfondir ses connaissances sur ce cadre, le cadre « Achetez canadien », une étude que nous prévoyons achever au printemps 2027. Notre travail n'en est encore qu'à ses débuts, mais je suis heureux d'avoir l'occasion de discuter avec le Comité et de présenter quelques idées préliminaires. Je serais ravi d'avoir l'occasion de revenir devant le Comité une fois que l'étude sera achevée afin de discuter de nos constats plus en détail.

Les mesures « Achetez canadien » introduites l'an passé visent à créer plus d'occasions pour les fournisseurs canadiens, à renforcer les chaînes d'approvisionnement nationales et à accroître la résilience économique du Canada.

[*Français*]

Ces objectifs sont importants et l'approvisionnement fédéral peut être un élément essentiel qui appuie ceux-ci. Le gouvernement est un acheteur important et ses décisions concernant l'approvisionnement peuvent créer des occasions pour les entreprises canadiennes qui contribuent à une économie nationale plus forte.

[*Traduction*]

La politique « Achetez canadien » introduit des considérations additionnelles au sein d'un système d'approvisionnement déjà complexe. Cela crée des responsabilités pour les acheteurs et les fournisseurs. Les responsables de l'approvisionnement doivent comprendre et appliquer les nouvelles exigences parallèlement aux politiques, aux règlements et aux obligations relatives aux accords commerciaux existants. Les fournisseurs doivent comprendre l'effet des diverses exigences sur leur admissibilité et leur compétitivité, et certains devront envisager de revoir leurs ententes d'approvisionnement ou leurs chaînes d'approvisionnement. À terme, il sera également important de trouver des façons de simplifier d'autres aspects de l'approvisionnement, pour aider les acheteurs et les fournisseurs à s'orienter dans le système.

Depuis janvier 2026, mon bureau a reçu plus d'une douzaine de plaintes liées à la politique « Achetez canadien ». Ces cas ne sont pas en soi une mesure du succès ou de l'échec de la politique. Ils offrent toutefois un aperçu préliminaire utile quant aux questions et aux préoccupations auxquelles les fournisseurs et les responsables de l'approvisionnement sont confrontés.

Trois thèmes ressortent.

Le premier concerne la définition de « fournisseur canadien » et son incidence sur la concurrence. Les gens s'interrogent sur la question de savoir si les multinationales étrangères présentes au Canada devraient bénéficier des mêmes avantages que les petites et moyennes entreprises canadiennes, ils se questionnent au sujet des mécanismes d'approvisionnement à l'étranger et de la destination finale des fonds d'approvisionnement fédéraux.

Le deuxième thème est la transparence. Les fournisseurs cherchent des explications claires des résultats de l'évaluation et veulent avoir la certitude que les soumissionnaires sont tous évalués de la même manière. Pour instaurer la confiance et encourager la participation des fournisseurs, nous avons besoin d'exigences claires, de processus d'évaluation transparents et d'explications concrètes.

Le troisième thème est la complexité et la mise en œuvre. Nous avons entendu les préoccupations de responsables de l'approvisionnement qui s'efforcent de concilier les exigences de la politique « Achetez canadien » avec les obligations des accords commerciaux, ainsi que des questions sur l'accès aux outils, à la formation, au soutien stratégique et à l'expertise, particulièrement de la part d'acheteurs régionaux.

● (1535)

[*Français*]

Ces premières observations rendent évident le besoin de soutenir les responsables de l'approvisionnement et les fournisseurs alors qu'ils s'adaptent aux changements.

[*Traduction*]

Une surveillance efficace sera un élément important d'une mise en œuvre réussie. Nous voulons nous assurer que les questions et les préoccupations peuvent être soulevées, évaluées et traitées en temps opportun. Le repérage précoce des problèmes permet de clarifier les attentes, de mettre en commun les leçons apprises et d'améliorer les façons de faire à mesure que le cadre évolue.

Mon bureau peut contribuer à tout cela dans le cadre de son mandat actuel. Selon les circonstances et les exigences applicables, nous pouvons examiner les plaintes des fournisseurs concernant l'administration d'un contrat, nous pourrions analyser les enjeux systémiques dans les pratiques d'approvisionnement s'il existe des motifs raisonnables de le faire ou aider à résoudre les différends contractuels par la médiation ou la médiation-arbitrage.

Il sera également important de déterminer comment nous saurons si la politique « Achetez canadien » atteint ses objectifs. Nous avons besoin de données fiables pour évaluer si cette politique porte fruit. Nous devons comprendre qui en profite, si les fournisseurs canadiens en tirent des débouchés intéressants, comment la concurrence se transforme et si cette politique contribue à renforcer les chaînes d'approvisionnement nationales.

Dans le rapport de 2025 de mon bureau intitulé « L'heure est aux solutions : Cinq principaux changements fondamentaux nécessaires dans l'approvisionnement fédéral », nous constatons que parmi les cinq changements fondamentaux nécessaires pour améliorer le système, il faut nous doter d'un outil pangouvernemental de collecte de données sur l'approvisionnement.

[*Français*]

Des données fiables, cohérentes et connectées peuvent aider le gouvernement à évaluer les résultats, à cerner les domaines à améliorer et à prendre des décisions éclairées au fur et à mesure de l'évolution de la politique. L'établissement d'une base de référence solide et la capacité de faire le suivi des résultats dans l'ensemble du gouvernement seront particulièrement importants.

[*Traduction*]

Il serait également possible de mieux utiliser les outils existants et les outils émergents. Un système pangouvernemental de gestion du rendement des fournisseurs contribuerait, s'il est bien conçu, au suivi des engagements contractuels, notamment en ce qui a trait aux exigences de la politique « Achetez canadien » et à celles relatives aux contributions autochtones. Il renforcerait l'imputabilité, favoriserait la conformité et fournirait des renseignements utiles pour que le système puisse être amélioré en continu.

Les travaux de mon bureau sur la réforme structurelle de l'approvisionnement ont également fait ressortir l'importance de créer un poste de dirigeant principal responsable de l'approvisionnement fédéral. Compte tenu du grand nombre d'organisations qui interviennent dans les processus d'approvisionnement fédéraux, un leadership fort et centralisé pourrait favoriser une interprétation uniforme des règles, une mise en œuvre coordonnée et la mise en commun des bonnes pratiques dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Je souligne par ailleurs qu'à ma connaissance, il s'agit de la première politique pangouvernementale en matière d'approvisionnement qui s'applique également aux sociétés d'État. C'est une évolution importante.

La formation et l'accompagnement pratique sont également essentiels. Les responsables de l'approvisionnement ont besoin d'outils, de savoir-faire et de soutien pour appliquer les nouvelles exigences de façon cohérente et avec confiance. Les investissements dans la formation et la gestion du changement contribueront à une mise en œuvre efficace de la politique tout en réduisant l'incertitude pour le gouvernement et pour le secteur privé. Au bout du compte, c'est la combinaison de données fiables, d'une surveillance efficace, d'une bonne coordination et d'un accompagnement adéquat qui créera les conditions propices à l'atteinte des objectifs de la politique « Achetez canadien ».

[*Français*]

La politique « Achetez canadien » présente une occasion importante d'appuyer les entreprises canadiennes, de renforcer les chaînes d'approvisionnement nationales et de contribuer à la résilience économique du Canada.

[*Traduction*]

Je me ferai maintenant un plaisir de répondre à vos questions.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Jeglic.

Nous allons commencer par M. Bragdon, pour six minutes.

Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Jeglic, d'être parmi nous aujourd'hui.

J'aimerais commencer par ceci: selon les règles en vigueur, une entreprise peut être considérée comme canadienne si elle possède un établissement permanent au Canada, même s'il appartient à une société étrangère.

Cette définition est-elle compatible avec l'engagement du gouvernement de soutenir les entreprises et les travailleurs canadiens? Ne permet-elle pas, dans les faits, aux sociétés étrangères de bénéficier d'une politique censée accorder la priorité aux Canadiens?

Alexander Jeglic: Merci.

C'est une excellente question. Comme vous pouvez l'imaginer, je ne peux pas me prononcer sur les considérations stratégiques qui ont guidé l'élaboration de la définition d'entreprise canadienne.

Je peux toutefois fournir un peu de contexte.

Je sais que le Comité entend des témoignages sur la politique « Achetez canadien » depuis un certain temps déjà. Il est important de bien comprendre le contexte dans lequel cette politique a été mise en œuvre. Depuis longtemps, le Canada est lié par un cadre d'obligations commerciales internationales et est signataire de nombreux accords. Dans ce contexte, des principes comme la non-discrimination, le traitement national et d'autres règles importantes ont toujours guidé notre approche. Nous avons également emboîté le pas à plusieurs de nos alliés, qui ont adopté des mesures favorisant les fournisseurs canadiens dans leurs régimes d'approvisionnement.

Nous sommes maintenant dans un nouveau paradigme stratégique, et cette politique vient renforcer les nouvelles règles. Il faut trouver un équilibre, dans les définitions contenues dans cette politique, entre le respect de nos obligations en matière de libre-échange et la volonté, dans la nouvelle mouvance internationale, de favoriser les entreprises d'ici et l'intérêt national.

Cela ne répond pas directement à votre question. Je tenais toutefois à expliquer pourquoi la définition retenue est peut-être plus large que certains ne l'auraient souhaité.

● (1540)

Richard Bragdon: Merci.

Permettez-moi de vous soumettre un exemple plus précis.

L'Agence du revenu du Canada a accordé un contrat de sécurité d'environ 11,9 millions de dollars à la Universal Protection Service of Canada Corporation, une filiale canadienne de la société américaine Allied Universal. Allied Universal, la société mère, a des liens avec l'Immigration and Customs Enforcement, ou ICE, des États-Unis.

Le gouvernement avait promis que la politique « Achetez canadien » donnerait la priorité aux entreprises canadiennes. Or, si une société étrangère peut être admissible simplement parce qu'elle possède un établissement au Canada, qu'est-ce que cette politique change concrètement?

Alexander Jeglic: Mon intention n'est pas d'esquiver les questions, et j'essaie toujours d'être aussi transparent que possible. Je ne suis pas ici pour défendre la politique.

Cela dit, je peux préciser qu'il y a d'autres critères à respecter pour être considéré comme un fournisseur canadien selon la définition établie. Par exemple, il faut avoir une entreprise au Canada, y être enregistré et y produire sa déclaration de revenus, avoir une adresse officielle au pays, employer du personnel ici, exercer ses activités courantes au Canada et ne pas sous-traiter la majeure partie du travail. Je sais que les membres du Comité connaissent bien ces critères.

Je suis également au courant de la situation que vous évoquez. J'ai lu le même rapport que vous et je dois dire que je l'ai trouvé troublant. Cela dit, ça ne veut pas forcément dire que les règles n'ont pas été respectées.

Richard Bragdon: Merci.

En fouillant un peu plus, on apprend que la soumission d'Allied Universal n'était inférieure que d'environ 1 % à celle des Commissionnaires, un organisme qui emploie depuis longtemps d'anciens combattants canadiens. Le gouvernement ne devrait-il pas faire preuve de beaucoup plus de transparence quant aux raisons qui l'ont amené à choisir une société appartenant à des intérêts étrangers plutôt qu'un organisme qui emploie nos anciens combattants, surtout quand l'écart de prix est aussi faible?

Cela nécessiterait certainement plus de transparence pour mieux justifier cette décision. Seriez-vous d'accord?

Alexander Jeglic: Je suis toujours en faveur de la transparence. Vous ne m'entendrez jamais dire qu'il y a trop de transparence!

Je ne veux pas laisser entendre qu'il y a eu un manquement aux règles. Comme je l'ai dit, je n'ai pas examiné ce cas précis, mais je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il ne peut jamais y avoir trop de transparence.

Richard Bragdon: Je vous donne un autre exemple. Il y a des informations selon lesquelles Mohammad Reza Ghafouri Fard, le fils d'un ancien vice-président de l'Iran, serait lié à Melanite Group Ltd. à titre d'administrateur et aurait obtenu des contrats fédéraux, notamment auprès du ministère de la Défense nationale.

On rapporte qu'il aurait fait l'objet d'une enquête du Service canadien du renseignement de sécurité en raison de sa participation à des marchés publics qui auraient pu profiter au Corps des Gardiens de la révolution islamique. Or, comme une entreprise peut être considérée comme canadienne au titre de la politique « Achetez canadien » sans appartenir à des Canadiens, est-ce qu'une entreprise comme Melanite Group Ltd. pourrait quand même être admissible, si elle remplit les autres critères?

Alexander Jeglic: Il y aurait plusieurs éléments à examiner dans ce dossier. Je ne voudrais pas tirer de conclusions sans avoir étudié la situation de plus près, mais c'est précisément le genre de vérifications que Services publics et Approvisionnement Canada devrait effectuer pour déterminer si la personne désignée dans une soumission répond bien à la définition de fournisseur canadien.

Il reste du travail à faire pour améliorer la transparence. Quels sont les éléments pris en compte dans l'évaluation des critères? Je vous encouragerais à poser directement la même question à Services publics et Approvisionnement Canada afin de mieux comprendre les critères sur lesquels le ministère s'appuie pour prendre ses décisions.

Richard Bragdon: D'accord.

Je terminerai par une dernière question, à laquelle vous pourrez nous répondre par écrit. Puisqu'une entreprise à capitaux étrangers peut être considérée comme un fournisseur canadien, la transparence demeure limitée tant sur l'utilisation des fonds publics que sur la vérification du respect des critères d'admissibilité. Ainsi, comment les Canadiens peuvent-ils avoir la certitude que la politique « Achetez canadien » atteint réellement son objectif, soit de soutenir les entreprises canadiennes et de favoriser l'emploi au pays?

Je ne sais pas combien de secondes il lui reste, monsieur le président.

● (1545)

Alexander Jeglic: Monsieur le président, je peux répondre rapidement à cette question.

Vous avez utilisé le mot juste: données. Il faut avoir accès aux données sur chaque volet de cette politique, qui en regroupe plusieurs en fait, pour savoir exactement où va l'argent. C'est seulement à partir de là qu'on pourra voir ce qui fonctionne, ce qui donne les résultats attendus et ce qui mériterait d'être revu ou ajusté.

Le président: C'est excellent. Merci.

C'est au tour de Mme Rochefort.

[*Français*]

Pauline Rochefort (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Merci, monsieur le président.

[*Traduction*]

Monsieur Jeglic, c'est un plaisir de vous revoir.

J'ai une question en deux volets.

J'aimerais avoir plus de précisions, mais je tiens d'abord à vous féliciter du travail que vous allez entreprendre. Il s'agit d'une politique importante pour le Canada, et il sera très utile de clarifier les définitions et les objectifs qui s'y rattachent. Je vous en remercie.

À mon avis, il s'agit de comprendre ce qu'on entend par « canadien ». Qu'est-ce qui fait qu'une entreprise est canadienne aux fins des marchés publics fédéraux? Je suppose qu'il y a différents termes. On parle de fournisseurs canadiens, d'entreprises canadiennes ou d'entreprises appartenant à des intérêts canadiens. Comment ces termes sont-ils interprétés? L'approche varie-t-elle selon les ministères? Pouvez-vous nous donner votre avis à ce sujet?

Alexander Jeglic: C'est une bonne question.

Cette politique a une portée très vaste. En fait, le terme « fournisseur canadien » est déjà défini. Dans ma réponse précédente, j'ai passé en revue certains paramètres, mais je serais ravi de les mentionner aux fins du compte rendu. Le fournisseur doit avoir « un établissement au Canada [...] à partir duquel il exerce ses activités de façon permanente. » Il doit être enregistré aux fins de déclaration d'impôts au Canada. Il doit maintenir une adresse enregistrée au Canada et employer du personnel ou conduire des affaires régulières au Canada. De plus, il « ne propose pas de confier en sous-traitance les travaux prévus au contrat à un fournisseur non canadien ou à des personnes situées à l'extérieur du Canada, de façon à réduire au minimum les activités à valeur ajoutée. »

Je peux extrapoler un peu plus. C'est la définition fournie dans la politique. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, des préoccupations ont été soulevées auprès de notre bureau quant à la portée limitée ou vaste de cette définition. Comme vous pouvez l'imaginer, certains déplorent le fait que la définition est si large qu'elle permet à des entreprises détenues par des intérêts étrangers d'être considérées comme des entreprises canadiennes, mais je pense que le ministère est ouvert aux recommandations, aux critiques et à la rétroaction. En me préparant pour ma comparution, j'ai relevé de nombreux exemples où le ministère cherchait à obtenir des renseignements et de la rétroaction.

Nous allons assurément fournir au ministère de la rétroaction fondée non seulement sur notre rapport, mais aussi sur toutes les observations préliminaires, comme je l'ai indiqué aujourd'hui.

Pauline Rochefort: Pouvons-nous parler brièvement des entreprises appartenant à des intérêts étrangers qui peuvent être considérées comme canadiennes? Dans cette situation, pour quelles activités menées au Canada doivent-elles fournir des preuves? Dans certains cas, les entreprises détenues ou contrôlées par des intérêts canadiens font-elles l'objet de critères d'évaluation particuliers ou distincts?

Alexander Jeglic: Je ne saurais dire exactement comment Services publics et Approvisionnement Canada interprétera certains aspects de la définition. C'est de son ressort, et il n'a pas précisé quels sont exactement ses critères d'évaluation dans chacun de ces volets. Je dirais que le fait que l'entreprise soit détenue par des intérêts étrangers n'élimine pas à lui seul la possibilité qu'elle soit considérée comme canadienne. C'est le point de départ.

J'aimerais revenir sur ma mise en contexte initiale au sujet de l'interaction entre nos obligations internationales à l'égard des accords de libre-échange et une politique nationale qui accorde la préférence aux fournisseurs canadiens. Je pense qu'on a établi une définition en vue d'atteindre simultanément plusieurs objectifs. Ce sera extrêmement important lorsque nous serons mieux au fait des moyens et des capacités du Canada. Comme vous pouvez l'imaginer, si la définition était trop limitée et nous obligeait à appliquer constamment des mesures d'exception, faute de pouvoir trouver un soumissionnaire capable de satisfaire aux exigences, alors l'exception deviendrait la règle.

Je pense que l'élargissement de la définition visait à tenir compte de l'état actuel de la chaîne d'approvisionnement tout en respectant le cadre réglementaire international auquel le Canada est assujetti.

Pauline Rochefort: C'est bien dit.

Pouvez-vous nous en dire plus sur les filiales, les coentreprises et les sous-traitants? Comment sont-ils évalués dans le cadre de la politique d'approvisionnement?

● (1550)

Alexander Jeglic: Je vais commencer par la relation entre l'entrepreneur principal et le sous-traitant.

Comme vous l'avez entendu, selon le dernier volet de l'analyse, si l'entrepreneur principal sous-traite la majeure partie du travail à l'extérieur du Canada, alors il ne sera plus considéré comme un fournisseur canadien. Cependant, l'évaluation porte non pas sur chaque sous-traitant, mais sur l'ensemble des travaux confiés en sous-traitance. Si l'analyse permet de déterminer que l'entreprise ne réalise plus les travaux au Canada, je pense qu'elle ne pourra probablement pas correspondre à la définition de « fournisseur canadien », si cela paraît logique.

Pauline Rochefort: Oui, c'est logique.

Que se passe-t-il si l'entreprise voit sa situation changer après avoir obtenu un contrat?

Alexander Jeglic: C'est aussi le genre de situation que le ministère surveille activement. Il a mis en place un régime de conformité qui indique comment et quand toutes ces circonstances seront vérifiées. Pour déterminer si l'entreprise correspond à la définition, on ne se limite pas à une seule vérification ponctuelle. Il y a plusieurs vérifications.

Le cadre de conformité est encore en cours de modification, alors je ne pense pas que l'on ait établi de manière définitive les mesures de conformité qui seront mises en œuvre, mais je sais qu'elles seront fondées sur les risques. Il ne s'agit pas d'une vérification ponctuelle. La vérification ne sera pas effectuée seulement au moment de l'attribution du contrat ou avant celle-ci. Elle se fera également pendant l'exécution du contrat. Si, par exemple, l'entrepreneur perd les caractéristiques faisant de lui un fournisseur canadien, alors il pourrait aussi perdre le contrat. Le contrat pourrait être résilié dans ces circonstances.

Pauline Rochefort: Pour conclure, je suis heureuse d'apprendre que le ministère se penche sur diverses situations et circonstances et qu'il s'adapte au cours du processus. Je ne sais pas si c'est le bon terme, mais il tient compte de tous ces différents éléments.

Alexander Jeglic: Tout à fait, et je dirais...

Le président: Veuillez répondre brièvement, si vous le pouvez.

Alexander Jeglic: Il est important que le ministère continue de faire preuve de transparence en indiquant précisément ce qu'il évaluera afin d'aider les entreprises à déterminer si elles sont canadiennes. Les volets de l'évaluation sont relativement simples, mais il serait utile de savoir précisément ce que le ministère évaluera.

Le président: Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

C'est toujours un plaisir et un honneur de vous recevoir, monsieur Jeglic.

Mes collègues ont répondu à plusieurs de mes questions, mais il m'en reste encore.

Si j'ai bien compris, votre mandat ne s'applique pas aux sociétés d'État. Or vous connaissez le projet de loi C-40. Je suis intervenue en Chambre cette semaine à ce sujet. On a eu le plaisir de rencontrer les gestionnaires de l'Agence de l'investissement pour la défense. Là, on veut transformer cette agence en une société d'État qui aurait plus d'autonomie pour négocier et gérer des contrats. On ne parle pas de quelques dollars, mais de milliers, de millions, de milliards de dollars.

Est-ce que ça signifie qu'une partie importante de l'approvisionnement en défense pourrait échapper à votre surveillance?

Alexander Jeglic: C'est vraiment une question importante, et je vais essayer d'y répondre le plus sincèrement possible.

Je pense que les sociétés d'État jouent un rôle vraiment important au gouvernement fédéral. Cependant, il y a beaucoup de changements qui affectent maintenant les sociétés d'État. Par exemple, on va voir dans quelques mois des changements qui pourraient s'appliquer aux règles d'approvisionnement et entraîner des changements profonds concernant les sociétés d'État.

Ça veut dire que je ne suis pas certain si mon mandat va changer. Peut-être que ça va donner une opportunité de voir s'il y a des règles qui peuvent s'appliquer à tout le monde en même temps. Peut-être que nous pourrions ainsi avoir la compétence nécessaire. Avant, chaque société d'État avait ses propres règles. Donc, il n'était pas possible pour nous de faire des examens en fonction de règles qu'on devait chercher chaque fois. Donc, si ça change et que tout le monde fait l'objet des mêmes règles, ça pourrait me donner plus de pouvoirs, si on inclut les sociétés d'État.

En ce qui concerne votre question sur la défense en particulier, oui, il y a actuellement une possibilité et une probabilité qu'une société d'État va être responsable de l'approvisionnement de la défense fédérale. Ça, c'est un grand changement. Or, nous devons penser à la transparence, parce que la transparence est essentielle pour donner aux Canadiens le sentiment que l'approvisionnement continue d'être clair et juste.

● (1555)

Marie-Hélène Gaudreau: Donc, si je comprends bien, si on veut que les bottines suivent les babines, comme on dit chez nous, et si on veut avoir de la transparence et rassurer les gens, le gouvernement devrait, comme un bon père de famille, s'assurer avec diligence qu'il y a une vigie et de la reddition de comptes.

Est-ce que c'est quelque chose qui pourrait être envisageable, bonifier votre mandat et aller au-delà de ce que vous avez, y compris pour les sociétés d'État?

Alexander Jeglic: Je pense qu'il est approprié d'avoir cette conversation, parce que je pense qu'il est clair que la transparence est nécessaire. Avant, nous avions des pouvoirs par rapport au ministère de la Défense nationale. Or, je ne pense pas que les changements relatifs à la gouvernance doivent changer la transparence appropriée pour l'approvisionnement en matière de défense. Donc, je vous remercie beaucoup pour la question.

Moi aussi, je veux déterminer comment on peut s'assurer de rendre l'approvisionnement en matière de défense clair et juste, tout en évitant les mêmes problèmes qu'avant. Cependant, je veux clarifier que notre bureau et notre mandat ne causent pas de retards, parce que les contrats sont déjà octroyés quand nous faisons nos examens. Donc, c'est juste pour assurer à tous les participants que le processus est clair et leur donner le sentiment qu'ils ont été bien traités.

Marie-Hélène Gaudreau: C'est à nous comme législateurs de nous assurer que nous avons des garde-fous. On ne veut pas que l'Agence de l'investissement pour la défense, qui va devenir une société d'État, vienne tous les trimestres nous montrer… Je pense que c'est tout à fait légitime.

Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. Ça répond à mes questions.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Cobena.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Jeglic, d'être des nôtres.

J'aimerais profiter de l'occasion pour vous raconter une situation qui s'est produite dans ma circonscription. Il y avait une petite entreprise qui vendait des pièces d'équipement militaire aux États-Unis. Elle a essentiellement disparu à cause du différend commercial actuel. Évidemment, c'est le type d'entreprise que les politiques gouvernementales devraient soutenir, car au bout du compte, ce sont environ 10 familles qui se retrouvent sans emploi. Les politiques actuelles ne les aident pas.

Par conséquent, devrait-on, selon vous, abaisser le seuil de 5 millions de dollars pour aider les petites entreprises comme celle dont je viens de parler?

Alexander Jeglic: Merci.

Précisons d'abord que nous sommes conscients que le seuil initial de 25 millions de dollars était assurément élevé. Il a ensuite été abaissé à 5 millions de dollars au milieu de l'année. Nous y avons vu une façon de reconnaître que l'abaissement du seuil était absolument nécessaire pour accroître la portée de la politique.

Votre question vise à savoir si le seuil de 5 millions de dollars est convenable lorsqu'il s'agit d'aider les petites et moyennes entreprises comme celle que vous avez décrite. Je dirais... Encore une fois, je n'essaie pas d'esquiver les questions ou d'y répondre de façon indirecte, mais je pense que ce sont des questions d'ordre stratégique que vous devriez poser au ministère.

Cependant, pour répondre à la question en me basant plus précisément sur mon mandat, je dirais que nous nous penchons sur les petites et moyennes entreprises, et que notre mandat les concerne à bien des égards. Nous sommes particulièrement sensibles au sort de ces entreprises.

Cependant, pour être juste envers le ministère, je dirais qu'il met simultanément en œuvre des mesures qui visent expressément à aider les petites et moyennes entreprises. Il devrait notamment se demander s'il y aurait lieu d'abaisser ce seuil. Il y a...

● (1600)

Sandra Cobena: Si vous me le permettez, je dirais que vous avez les données nécessaires. Vous avez donc une vue d'ensemble des effets de ce seuil sur les entreprises. En vous basant sur les données que vous voyez, recommanderiez-vous d'abaisser le seuil de 5 millions de dollars, ou croyez-vous qu'il est convenable?

Alexander Jeglic: Si vous me demandez de donner mon avis en me basant sur mon mandat précis, je peux vous dire ceci. Je n'ai pas ces données, mais je plaide toujours pour ce genre de choses. Je pense que le ministère publiera bientôt plus de données, et j'en ai vu que je ne peux pas vérifier parce que, comme je l'ai mentionné, nous n'avons pas produit de rapport sur la politique « Achetez canadien ». Ce rapport sera terminé au printemps 2027.

Je ne voudrais pas induire le Comité en erreur en laissant entendre que je dispose de données vérifiées de façon indépendante. Je peux également vous dire que, selon nos rapports précédents, nous avons constaté que des données n'étaient pas très fiables. C'est ce qui explique ce que j'ai dit au sujet des données. Pour déterminer comment la politique fonctionne, les données sont essentielles. Je crois comprendre que le ministère publiera bientôt une autre série de données qui aideront à déterminer comment la politique fonctionne.

La politique comporte également plusieurs volets. Il y en a un qui consiste à déterminer si le fournisseur est bel et bien canadien, ce qui donne lieu à...

Sandra Cobena: Je suis désolée. Si possible, j'aimerais m'en tenir à la question du seuil... Vous n'avez pas ces données, mais comme nous sommes dans une situation qui évolue rapidement, cette information est essentielle, car il y a des entreprises qui ferment leurs portes et des familles qui se retrouvent sans revenu.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi on tarde autant à fournir les données? Le gouvernement peut-il faire quelque chose pour qu'elles soient accessibles? Il me semble qu'il n'est pas raisonnable de dire tout simplement que le rapport sera prêt au printemps et qu'on déterminera à ce moment-là si la politique fonctionne, car, comme je viens de le mentionner, il y a des familles sans travail.

Alexander Jeglic: Tout à fait.

Je n'essaie pas d'esquiver... J'aimerais vous donner une réponse directe. Cependant, vous me demandez si j'estime que le seuil de 5 millions de dollars est convenable selon mon interprétation des données. Lorsque j'ai dit que notre rapport sera terminé au printemps 2027, je n'entendais pas par là que le ministère ne peut pas prendre d'autres mesures.

Je tiens à préciser que mon bureau est indépendant. Nous examinons et surveillons les processus d'approvisionnement, mais nous ne prenons pas de décisions stratégiques, y compris à l'égard du seuil. Comme je travaille beaucoup auprès de petites et moyennes entreprises, je dirais que je suis bien conscient des souffrances que des intervenants externes — y compris d'autres pays — peuvent leur causer en les empêchant de participer aux processus d'approvisionnement. Cependant, j'encourage le fournisseur mentionné à faire part de ces préoccupations, car elles sont légitimes. Je dirais qu'il faut exercer des pressions sur...

Sandra Cobena: Je comprends...

Le président: Je suis désolé. Le temps est écoulé.

Sandra Cobena: C'est tout. D'accord.

Merci.

Le président: Madame Fancy, vous avez la parole.

Jessica Fancy (South Shore—St. Margarets, Lib.): Merci beaucoup.

Bienvenue à la séance d'aujourd'hui, monsieur Jeglic.

Je vous suis très reconnaissante du travail que vous faites.

Comme j'ai fait une maîtrise sur les évaluations et leurs critères, je dirais que c'est le genre de domaine où il faut vraiment bien faire les choses.

En ce qui concerne les sujets que vous avez abordés aujourd'hui, y compris les définitions précises pour déterminer qui sont nos fournisseurs, le niveau de transparence et d'évaluation dont vous avez parlé, ainsi que la complexité des processus et le fait d'avoir des données gouvernementales... Je sais que ma collègue vient d'expliquer pourquoi il est si important de disposer de ces données pour orienter davantage le processus. Par ailleurs, les partenariats, les relations et la collaboration contribuent aussi de façon très importante à soutenir les Canadiens. C'est donc le sujet que je vais aborder.

Vous avez soulevé des préoccupations par rapport à la possibilité que des fabricants canadiens se heurtent à des obstacles les empêchant d'avoir accès aux marchés publics fédéraux. Ma question est la suivante. Si on amenait des fournisseurs mondiaux à faire des investissements en aval, serait-ce une autre façon d'offrir des débouchés à ces fabricants ou d'accroître leur production au Canada, et de favoriser concrètement l'emploi au Canada?

Alexander Jeglic: Je ne voudrais pas trop m'avancer sur la question du cadre stratégique, mais je pense effectivement que la politique repose sur de multiples intentions. Une définition étroite du terme « canadien » ne permet pas forcément de résoudre tous les problèmes.

L'idée est de prévoir une définition suffisamment large pour encourager les ressortissants étrangers à venir investir au Canada en leur permettant de participer aux processus, ce qui créera certainement des retombées au Canada. On ne peut pas faire abstraction du fait qu'il s'agit de l'une des intentions derrière la politique « Achetez canadien ».

● (1605)

Jessica Fancy: Merci beaucoup de votre réponse.

En ce qui concerne notamment le partenariat stratégique du gouvernement avec General Dynamics Land Systems–Canada, qui aidera à maintenir 6 000 emplois — y compris ceux des métallurgistes de l'entreprise Interpro, à Regina, et ceux des ingénieurs de Thales Canada, à Saint-Laurent, au Québec —, est-ce un exemple qui montre que la collaboration avec des fournisseurs mondiaux pourrait aussi accroître les activités de fabricants canadiens et leur offrir plus de débouchés dans l'ensemble du pays?

Alexander Jeglic: Je dois faire attention de ne pas m'aventurer dans le domaine des retombées liées à la politique « Achetez canadien », mais il est certain qu'elle en tient compte dans sa forme actuelle, et qu'elle les encourage d'une certaine manière. Cela fait partie des intentions que je perçois dans la politique.

Jessica Fancy: J'ai une dernière question concernant l'un des marchés que nous venons de conclure avec la société Thyssenkrupp Marine Systems. Nous avons annoncé qu'il s'agit du fournisseur privilégié pour le Programme de sous-marins canadiens de patrouille, le plus important projet d'approvisionnement en matière de défense de l'histoire du pays. Il profitera à des travailleurs de tout le pays, y compris ceux de Magellan Aerospace, au Manitoba. Mon collègue Dan Mazier n'est pas ici aujourd'hui, mais c'est sa province.

Comment la politique « Achetez canadien » devrait-elle tenir compte des investissements en aval qu'un projet de cette envergure peut apporter aux fabricants canadiens et, surtout, aux travailleurs de tout le pays?

Alexander Jeglic: Cela nous ramène à une réponse précédente au sujet des données. Afin de quantifier l'ampleur des retombées liées à cette politique, il est important de comprendre quels sont les indicateurs employés pour mesurer ces résultats. Vous avez indiqué vos antécédents; je pense que vous pouvez comprendre qu'il est important de se pencher sur plusieurs indicateurs. Si on accepte une définition plus large de ce qui constitue un fournisseur canadien, alors je dirais qu'il est également important de mesurer certaines retombées en aval.

Cela dit, je pense que quiconque travaille dans le domaine de la mesure comprend qu'il y a des circonstances où ces chiffres sont un peu moins concrets que d'autres parce que les retombées sont parfois difficiles à mesurer. Cependant, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas les mesurer.

Jessica Fancy: Merci beaucoup.

Voici ma dernière question. Veuillez répondre très brièvement. Je pense qu'il me reste moins d'une minute. Pouvez-vous nous dire à quel point il est important de prévoir aussi une marge de manœuvre lorsque divers intervenants contribuent à l'élaboration de tous ces critères? Nous avons toutes les règles et toutes les définitions, mais dans quelle mesure est-il également important de prévoir des politiques ou des dispositions qui offrent une marge de manœuvre dans certains de ces marchés?

Alexander Jeglic: Je dirais que cette politique a été élaborée très rapidement. Le cadre dans lequel elle a été mise au point était soumis à l'un des délais les plus serrés que j'aie jamais connus, et je pense qu'il y avait une certaine prise de conscience du fait que c'était le mieux qu'on pouvait faire dans le temps imparti. Je crois qu'il y a certainement une ouverture à la critique et une volonté de comprendre quelles conséquences imprévues pourraient découler de certaines des décisions prises.

Néanmoins, je peux certainement affirmer que, de mon point de vue, l'une des questions qui reviennent le plus souvent concerne la définition du fournisseur canadien. Cela a bien sûr permis une certaine souplesse. Je repense ensuite à l'idée d'utiliser les données pour évaluer si la politique produit les résultats escomptés, et si la réponse est oui, tant mieux. Il faut la conserver. Si la réponse est non, il faut alors examiner comment la modifier.

Pour conclure, je dirai ceci: j'aurais souhaité une meilleure harmonisation des définitions entre les différentes provinces. Au niveau fédéral, cette définition s'applique de manière très large, mais il y a aussi des acteurs provinciaux qui privilégient les fournisseurs canadiens, et ces définitions ne se recoupent pas. Il y a des similitudes, mais elles ne coïncident pas. Si vous êtes un fournisseur canadien dans une province, il serait assez difficile de comprendre comment vous pourriez être considéré comme non canadien dans une province, ou l'inverse.

J'ai suivi les témoignages des représentants ministériels, et je comprends qu'il y a eu une certaine coordination. Je comprends la distinction entre les niveaux fédéral et provincial, mais il faut se mettre à la place du fournisseur et toujours tenir compte de ses besoins lors de la rédaction de définitions et de politiques qui auraient une incidence sur lui dans plusieurs provinces au Canada.

● (1610)

Le président: Merci.

Allez-y, madame Gaudreau.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci.

Monsieur Jeglic, allons-y rapidement, car je n'ai que deux minutes et demie.

Une chose m'inquiète également. C'est bien de faire les choses rapidement. Par exemple, on a été capable de réagir vite pendant la pandémie. Cependant, il y a eu des dommages collatéraux, malheureusement.

Donc, pouvons-nous avoir un minimum de garanties pour éviter des problèmes? Je m'explique: des petites et moyennes entreprises sont venues nous dire à quel point il était difficile de décider si ça en valait la chandelle de poser leur candidature. Elles se demandent souvent quels sont les critères, si elles vont faire tout ce travail pour rien et combien ça va leur coûter. Je sais qu'à la première étape, ça a été une question qui a été soulevée. Là, on est comme dans une deuxième phase d'ici la fin de 2026.

À votre connaissance, est-ce que les critères ont été rajustés, et est-ce que ça donne la possibilité aux plus petites entreprises de souscrire à la politique?

Alexander Jeglic: Je vous remercie pour la question.

Je pense que la réponse est qu'on doit en faire plus. Je ne pense pas qu'on en a fait assez.

On fait beaucoup de travail avec les petites et moyennes entreprises. Il y avait un service nommé Soutien en approvisionnement Canada au sein de Services publics et Approvisionnement Canada. Son équipe a fait un travail exceptionnel auprès des petites et moyennes entreprises. Elle a maintenant des responsabilités un peu différentes qu'auparavant, mais elle a aidé les entreprises à naviguer dans toutes les complexités de l'approvisionnement fédéral.

Donc, je pense qu'il est vraiment nécessaire, en ce moment, de penser à comment on peut simplifier le processus tout en offrant de l'aide. Je ne pense pas que la meilleure idée soit un agent conversationnel d'intelligence artificielle. Je ne sais pas si le Comité a déjà reçu cette information, mais un des principaux changements proposés pour aider les entreprises, c'est d'avoir un agent conversationnel d'intelligence artificielle pour répondre à leurs questions. Toutefois, je pense que ça doit être fait en plus d'un soutien humain.

Marie-Hélène Gaudreau: C'est bien compris, absolument, parce qu'on veut favoriser l'ensemble des entreprises, pas que les grosses.

Merci beaucoup, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: Merci, madame Gaudreau.

Monsieur Lewis, je suis heureux de vous revoir. La parole est à vous.

Chris Lewis (Essex, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président. C'est un honneur d'être de retour ici, au comité OGGO, cet après-midi.

Merci, monsieur, de votre témoignage.

Je vais aller droit au but. Je vais d'abord faire quelques remarques. Pour votre information, ma circonscription d'Essex est voisine de Windsor, où se trouvent d'importantes usines de moulage — de deuxième et de troisième niveaux — et, bien sûr, Stellantis. De nombreux véhicules y ont été fabriqués. Je constate ici, d'après des informations datant d'il y a un ou deux jours, qu'il y aura une nouvelle semaine d'arrêt de production chez Stellantis, la semaine du 9 novembre.

Monsieur, en parcourant ces notes, j'ai constaté qu'il y avait cinq pages consacrées à l'acquisition de véhicules de 2017 à 2025, dont seulement deux modèles ont été fabriqués par Stellantis. Il s'agissait de la Chrysler Pacifica, produite à Windsor. Les autres n'ont pas été fabriqués au Canada. D'après ces notes, je comprends que 91 % du parc automobile des hauts fonctionnaires fédéraux et 96 % des véhicules ministériels sont fabriqués à l'extérieur du Canada. C'est important de le souligner alors que la population est confrontée à une fermeture.

J'ai trois questions, monsieur. Je vais commencer par les 49 000 véhicules électriques chinois que le premier ministre a accepté de mettre en circulation au Canada il y a un peu moins d'un an. Voici ma première question: à votre connaissance, le gouvernement fédéral ou votre propre bureau a-t-il fait l'acquisition de véhicules électriques fabriqués en Chine pour les parcs de voitures de fonction du gouvernement fédéral, des hauts fonctionnaires ou des ministères?

Alexander Jeglic: Merci.

Je peux affirmer catégoriquement, en ce qui concerne mon bureau, que ce n'est pas le cas.

Je ne peux pas me prononcer, de manière plus générale, au nom du gouvernement fédéral.

Chris Lewis: Merci, monsieur.

À votre connaissance, votre bureau a-t-il l'intention d'acquérir des véhicules électriques chinois pour son parc automobile?

● (1615)

Alexander Jeglic: Non, nous n'en avons pas l'intention.

Chris Lewis: Vous n'en avez pas l'intention.

Alors, comment la définition de « fournisseur canadien » devrait-elle ou pourrait-elle être renforcée afin que les achats de véhicules par le gouvernement fédéral génèrent une demande interne de la part de nos assembleurs d'automobiles, de nos outilleurs et de nos moulistes?

Alexander Jeglic: Il est important de comprendre toutes les répercussions des changements apportés à la définition. Aux fins du compte rendu, j'ai lu à quelques reprises les critères qui sont actuellement mis à l'essai. Comme vous l'avez souligné à juste titre, si la définition est trop large, elle peut perdre de son efficacité pour vos concitoyens. Je vous inviterais à déterminer quels éléments de la définition doivent être modifiés pour qu'elle ait une incidence plus positive sur vos concitoyens, puis à suggérer ces modifications au ministère. J'ai remarqué une ouverture de la part du ministère à examiner ces conséquences de plus près.

Lorsque les données seront disponibles — et je ferais pression sur le ministère pour qu'il publie ces données le plus rapidement possible —, examinez les critères qui pourraient avoir une incidence sur vos concitoyens et suggérez des modifications au libellé. Peut-être qu'il n'y a pas que la définition de « fournisseur canadien » qui est à revoir. Il pourrait y avoir d'autres aspects, comme les rabais offerts qui pourraient devoir être augmentés ou réduits. Je pense que vous devriez examiner chacune de ces caractéristiques et évaluer comment on pourrait les modifier pour que vos concitoyens en tirent le meilleur parti possible.

Chris Lewis: Très bien, monsieur.

Par votre entremise, monsieur le président, cela m'amène naturellement à une autre question. Je n'aurais pas pensé pouvoir en poser autant, mais j'en suis bien heureux. Quel pourcentage des parcs de véhicules militaires et non exécutifs du gouvernement fédéral proviennent actuellement de fabricants étrangers?

Alexander Jeglic: Merci, monsieur le président.

Malheureusement, je n'ai pas ces données.

Chris Lewis: Merci. Je respecte cela. La raison pour laquelle je pose la question, c'est que si nous perdons notre industrie automobile à Windsor à cause des véhicules électriques chinois, nous pourrions réutiliser toute cette infrastructure pour fabriquer des véhicules militaires.

Enfin, à votre avis, une politique qui permet que près de 95 % des contrats du parc automobile fédéral soient attribués à des véhicules assemblés à l'étranger empêche-t-elle vraiment que l'argent des contribuables soit acheminé à l'étranger?

Alexander Jeglic: Merci, monsieur le président.

Pourriez-vous répéter la première partie de votre question? Je veux m'assurer d'avoir bien compris.

Chris Lewis: Oui. Une politique qui permet que près de 95 % des contrats d'approvisionnement du parc automobile fédéral soient attribués à des véhicules assemblés à l'étranger empêche-t-elle vraiment que l'argent des contribuables soit acheminé à l'étranger?

Alexander Jeglic: Je vous encourage fortement à examiner quels éléments de la politique actuelle ne servent pas vos concitoyens et à proposer des modifications à la politique.

Chris Lewis: Merci, monsieur le président.

Le président: Nous allons terminer avec M. Danko.

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Merci, monsieur le président.

Il s'agit d'une conversation très importante pour les Canadiens, dans le contexte actuel de la guerre commerciale qui a été déclenchée contre le Canada par l'administration Trump aux États-Unis. Je pense que les Canadiens ont dit très clairement qu'ils s'attendent à ce que le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file et achète des produits canadiens aussi souvent que possible, et à ce que les provinces, les municipalités et les entreprises privées fassent de même de leur propre chef, par patriotisme, afin de soutenir les entreprises canadiennes.

Au cours de votre témoignage cet après-midi, vous avez soulevé quelques points très importants. Premièrement, vous avez dit que si la définition de ce qu'est un fournisseur canadien était trop étroite, on risquerait de ne pas avoir de soumissionnaires viables. Vous avez également parlé de la nécessité de tenir compte des réalités de la chaîne d'approvisionnement actuelle — ce qui est réellement disponible au Canada et ce qui ne l'est pas — et de l'importance des accords commerciaux internationaux. Dans les soumissions d'approvisionnement que vous avez examinées, comment établit-on cet équilibre dans le contexte de la politique actuelle?

Alexander Jeglic: Merci.

Je tiens à préciser que je n'ai pas examiné d'appel d'offres en particulier pour l'achat de produits canadiens dans le cadre de mon mandat officiel. Cependant, comme je l'ai mentionné, nous menons une étude — qui s'appelle une étude d'approfondissement et de partage des connaissances — pour mieux comprendre le fonctionnement de la politique.

Cela dit, ayant travaillé dans ce domaine pendant près de 25 ans, je peux vous dire qu'il y a une interaction délicate entre la façon dont le monde fonctionnait auparavant et la façon dont il fonctionne maintenant, et que les règles évoluent constamment. Il y a eu des changements dans les définitions qui étaient en place depuis longtemps dans les processus d'approvisionnement. Par exemple, l'exception au titre de la sécurité nationale était auparavant définie de manière plus étroite, mais elle est maintenant beaucoup plus large, de sorte que les interactions que vous avez décrites sont bien réelles. Nous nous adaptons également au fait que nos alliés ajoutent ces préférences intérieures à leurs systèmes d'approvisionnement nationaux. Je pense que nous gardons tous l'œil ouvert pour voir ce que les autres font et que nous nous ajustons en conséquence.

Cela dit, il faut aussi comprendre les répercussions de chacune des décisions. Il s'agit d'évaluer les données et de se demander si les avantages prévus profitent à ceux qui sont ciblés. Cela fera bientôt un an que la politique est en place, et six mois que le seuil a été abaissé à 5 millions de dollars. Nous commençons à avoir fait suffisamment de transactions pour réaliser ces évaluations et déterminer si les résultats souhaités sont au rendez-vous.

Je répète qu'il semble y avoir une réelle ouverture à recevoir de la rétroaction. Je pense que les données soutiendront la prise de mesures pour soutenir certaines industries, comme celle de l'automobile, qui n'obtiennent peut-être pas autant de soutien que souhaité. Je ne veux pas parler en leur nom, mais à l'avenir, ce sont des aspects concrets à prendre en considération.

● (1620)

John-Paul Danko: Merci.

Je suis d'accord pour dire que cette politique se veut quelque peu itérative, qu'elle est censée évoluer à mesure que nous recueillons des données et que nous comprenons comment elle fonctionne, selon qu'elle permet d'obtenir les résultats escomptés pour soutenir les entreprises canadiennes.

Vous avez mentionné un autre point très important: la coordination des définitions entre les administrations. J'ai travaillé pendant 20 ans à gérer des appels d'offres dans le secteur de la construction. J'ai travaillé à l'échelon municipal. Les provinces et les municipalités sont responsables d'une grande partie des appels d'offres et des contrats de construction du secteur public, mais une chose qui est frustrante, c'est qu'en l'absence de définitions uniformes, comme vous l'avez dit, il est difficile pour un fournisseur de savoir s'il est admissible dans telle ou telle administration. Que faut-il faire pour améliorer cette coordination, tout en sachant que les règles changent aussi dans le cadre d'un processus itératif?

Alexander Jeglic: C'est une excellente transition vers...

Le président: Vous avez 20 secondes pour répondre.

Alexander Jeglic: C'est quelque chose que j'appuie fermement. Cette situation entraîne des coûts administratifs que nous nous imposons à nous-mêmes, alors il est essentiel d'améliorer la coordination entre les différentes administrations.

Vous avez souligné à juste titre qu'il y a beaucoup de frustration dans le milieu de la construction. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral consacre des sommes démesurées à des projets de construction. Il doit donc être prioritaire de créer un seul ensemble de règles, un seul ensemble de processus.

Est-ce un objectif ambitieux? De mon point de vue, oui, absolument. Cela dit, il faut tenir compte des caractéristiques propres à chacune des administrations. Dans l'ensemble, les coûts administratifs associés aux appels d'offres pourraient être grandement réduits. Une meilleure coordination entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux contribuerait grandement à réduire des coûts qui, en fin de compte, sont assumés par les contribuables.

Le président: Merci, monsieur Jeglic.

J'ai quelques questions, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Tout d'abord, je vous remercie d'être de nouveau parmi nous. Je vous suis très reconnaissant de vos observations, et nous attendons avec impatience la publication de votre rapport. Peut-être que vous pourrez revenir, au printemps, pour nous le présenter.

Vous avez mentionné que le Comité pourrait peut-être faire pression sur le ministère pour qu'il publie des données. Très rapidement, ces données sont-elles disponibles à l'heure actuelle, le ministère est-il toujours en train de les recueillir, ou devrions-nous lui demander de fournir celles qu'il a déjà entre les mains? Pourriez-vous être plus précis?

Alexander Jeglic: Je crois comprendre que, dans le cadre de leurs obligations en matière de conformité et de surveillance, le ministère doit publier un rapport sur les activités d'approvisionnement. Je ne sais pas exactement quand il sera publié, mais d'après ce que je comprends, il sera très utile pour comprendre l'incidence financière et statistique de chaque élément de la politique « Achetez canadien ». Combien d'appels d'offres ont été touchés, et quelle en est la valeur en dollars? Il sera alors possible de commencer à ventiler ces données pour répondre à des questions telles que: « Quelle proportion est allée à un fournisseur canadien ou de propriété canadienne, conformément à la définition? Combien d'argent a été versé à un fournisseur canadien appartenant à des intérêts étrangers? » Plus il y a de données, plus on peut les analyser en profondeur pour comprendre les répercussions.

Votre question était la suivante: quand peut-on s'attendre à ce que les données soient disponibles? Malheureusement, vous devrez poser la question au ministère. Cela dit, je pense qu'il serait utile de les leur demander régulièrement et en les poussant à le faire rapidement. Je crois qu'il y a une unité au sein de SPAC qui est chargée d'analyser les données, et elle aurait probablement des renseignements très à jour. Le Comité serait donc bien placé pour leur demander de produire ces données.

● (1625)

Le président: Vous avez mentionné qu'une entreprise ne pourrait pas envoyer tout cela en sous-traitance à l'externe. Est-ce déterminé projet par projet, ou est-ce pour l'ensemble des activités de l'entreprise en général?

Alexander Jeglic: Merci, monsieur le président. C'est une excellente question. Je m'en voudrais d'y répondre sans être certain d'avoir la réponse exacte.

D'après le libellé actuel, je dirais que c'est transaction par transaction. Ça pourrait être plus large, mais la logique veut que ce soit déterminé transaction par transaction.

Le président: J'ai une dernière question.

J'ai déjà soulevé cette question ici, au Comité: il y a des préoccupations quant à la possibilité que des travailleurs illégaux participent à des projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral.

Pour la politique « Achetez canadien », devrions-nous ajouter une disposition pour empêcher les entreprises d'embaucher sciemment des travailleurs illégaux dans le cadre de projets financés par le gouvernement fédéral? Oui, la politique « Achetez canadien » contient des dispositions pour le ciment et d'autres choses du genre, mais pensez-vous que nous devrions y aborder aussi la question de la main-d'œuvre?

Alexander Jeglic: Pas en ce qui concerne le statut légal de l'employé... En Ontario, il y a un seuil associé au nombre d'employés provenant d'une province canadienne. Ce critère a été examiné au niveau de la province.

Aucune administration n'a défini ce qui constitue un travailleur légal. S'il s'agit d'une préoccupation croissante, je suggère d'au moins en aviser le ministère afin qu'il en soit conscient.

Le président: Merci beaucoup. Nous vous sommes reconnaissants. Nous espérons vous revoir au printemps.

Chers collègues, M. Jeglic a parlé de données. Je ne vais pas demander ces données, mais serions-nous à l'aise de demander à SPAC de soumettre un mémoire pour faire le point sur la situation actuelle en général? Nous pourrions alors décider de demander d'autres renseignements lorsque le ministre sera ici pour comparaître à la fin de l'étape du rapport.

Pourrions-nous obtenir une version mise à jour du mémoire?

John-Paul Danko: Quelles données en particulier?

Le président: Celles dont M. Jeglic a parlé. Je ne demande pas les données en tant que telles, mais plutôt un mémoire indiquant où ils en sont.

John-Paul Danko: Nous parlions de « données ». Je ne sais pas ce que cela signifie.

Alexander Jeglic: Dans le cadre du programme de conformité, il est question d'un rapport sur les activités d'approvisionnement. Je crois comprendre qu'un rapport sur les activités d'approvisionnement sera présenté, probablement bientôt. Cela fera bientôt un an que le cadre stratégique a été mis en oeuvre, et le seuil a été abaissé il y a six mois. Ce sont probablement de bons points de repère pour commencer à demander la production de rapports réguliers sur les activités d'approvisionnement.

John-Paul Danko: D'accord.

Le président: Il peut s'agir d'un mémoire général sur la date à laquelle le rapport sera disponible.

D'accord. Nous allons rédiger quelque chose. Je vais l'envoyer par courriel à tout le monde à l'avance pour m'assurer que nous sommes tous à l'aise avec la motion.

Allez-y, madame Gaudreau.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, le 23 octobre, j'ai déposé une motion qui demandait ce qui suit:

> Que le comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires invite, pour une durée de deux heures, le Président-directeur général de Postes Canada Doug Ettinger dans le cadre des nouvelles étapes franchies par la Société canadienne des postes dans son plan de transformation et ce avant son départ de son poste de Président-directeur général et la nomination de la personne devant lui succéder.

Alors, j'aimerais que nous en discutions un peu avant de partir. Nous avons du temps, et je peux expliquer la raison aussi.

[*Traduction*]

Le président: La motion est recevable. Allez-y.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau: Ceux qui étaient là en juin se souviennent qu'il était bien important pour le président-directeur général de nous faire part des étapes. De plus, nous recevons de l'information. Je pense que les 17 millions d'individus qui reçoivent du courrier par la poste veulent avoir un peu plus de détails. De toute façon, nous n'avons pas encore atteint l'équilibre budgétaire, donc nous verrons où nous en serons à ce trimestre. Voilà pourquoi j'aimerais vraiment que nous recevions M. Ettinger avant qu'il quitte.

● (1630)

[*Traduction*]

Le président: Est-ce que cela vous convient, chers collègues?

(La motion est adoptée.)

Le président: Merveilleux. Laissez-nous le soin de trouver un moment convenable, et nous communiquerons avec vous.

S'il n'y a rien d'autre, chers collègues, la séance est levée.

Je vous souhaite une joyeuse Halloween.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca